EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 39*	*Absent(s) excusé(s) : 12*	*Absent(s) : 4*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 40
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-15 :
Renouvellement du label Commune touristique pour la Ville de Metz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5217-2,
Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L. 133-11, R. 133-32 à R. 133-36,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 septembre 2016 relative à la modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe,
Vu le décret préfectoral du 27 octobre 2023 classant l'Agence Inspire Metz – Office du Tourisme en catégorie I,
CONSIDERANT que la Commune de Metz réunit l'ensemble des conditions dévolues aux communes touristiques,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de la Préfecture le renouvellement de dénomination de « Commune touristique », préalable au renouvellement du classement en « Station de tourisme »,
DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MP

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

IXBUS®

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD15-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD15
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Renouvellement du label Commune touristique pour la Ville de Metz.
Classification :	8.9 - Culture
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD15-DE
Document principal :	99_DE-15.pdf

Historique :

23/09/26 14:54	En cours de création	
23/09/26 14:55	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 15:19	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 15:20	En cours de transmission	
23/09/26 15:21	Transmis en Préfecture	
23/09/26 15:35	Accusé de réception reçu	